



AGENTS CONTRACTUELS ENFIN UN LIVRET D'ACCUEIL

Le groupe de travail du 20 octobre 2020 voit enfin l'aboutissement du premier livret d'accueil à destination des agents contractuels de niveau A, B et C. Celui-ci doit permettre de répondre à un besoin d'information sur les droits et devoirs exprimé par les agents contractuels.

La CFDT, porteuse de cette proposition, suivra sa mise à jour chaque année.

L'Insee emploie actuellement en moyenne annuelle une centaine de contractuels, dont 90 % sont en CDD. Cependant, la très vaste majorité de la documentation sur les ressources humaines à l'Insee est destinée aux fonctionnaires et enquêteurs. Les contractuels se retrouvent, eux, sans base documentaire facilement accessible.

Sur proposition de la CFDT, la Direction a accepté qu'un livret d'accueil de l'agent contractuel soit élaboré.

Ce livret a été rédigé par les élus CFDT de la Commission Consultative Paritaire (CCP) des agents contractuels en collaboration avec la Direction.

Ce livret vise à fournir les informations essentielles sur les règles de gestion des ressources humaines qui s'appliquent aux agents contractuels de l'Insee quelle que soit leur catégorie, hors enquêteurs et apprentis.

Ainsi il recouvre :

- les points de contacts pour toutes questions relatives à la vie quotidienne de l'agent contractuel ou sa gestion administrative,
- les réponses aux principales questions qu'il peut être amené à se poser lors du recrutement concernant la définition de sa rémunération, les conditions dans lesquelles son CDD peut ou non être transformé en CDI, ses possibilités de mobilité, les instances de dialogue social et de représentation du personnel contractuel,
- l'inventaire des principaux textes de référence qui expriment les règles de gestion des ressources humaines s'appliquant à son statut.

La CFDT demande la diffusion de ce livret à tous les contractuels déjà en poste, ainsi qu'une communication en partenariat avec le CSRH, par exemple sous forme de séminaire, sur les questions récurrentes.

Il devra également être remis à tout nouvel agent contractuel dès son arrivée à l'Insee.

Par ailleurs, la CFDT alerte sur la nécessaire mise à jour du livret au fil de l'évolution des textes réglementaires régissant les contractuels.

La Direction indique que le livret sera mis sur l'intranet et remis à tous les contractuels. Sa mise à jour sera suivie par le service formation.

D'ailleurs, une formation à la gestion administrative des contractuels sera mise en place à destination du personnel des ressources humaines.

POUR LA CFDT, À L'ORIGINE DE CE LIVRET, CE DOCUMENT REPRÉSENTE UNE VÉRITABLE AVANCÉE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS, LEUR PERMETTANT DE MIEUX COMPRENDRE LEURS DROITS ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE AUQUEL ILS SONT SOUMIS.



COMPTE RENDU
DU GROUPE DE
TRAVAIL DU CTR,
20 OCTOBRE
2020